Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 069-216902783-20241219-DEL2024_66-DE





LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2024/66

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2024 Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 19 décembre 2024

Présents :

Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNSKI, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT, M. MAUGEIN.

Absents excusés ayant donné procuration : M. SOTHIER, pouvoir à Mme LAMY ; M. LEGAL, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme MONNIER, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. FOUGERE, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ;

M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN.

Absent excusé

M. GENESTIER

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22
Représentés 6:
Votants : 28
Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention de coopération culturelle pour la création du réseau de lecture publique du Val de Saône et autorisant Madame le Maire à la signer,

Rapporteur: Mme LAMY

Douze communes du Val de Saône : Albigny-sur-Saône, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Fontaines-sur-Saône, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Quincieux, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village, se sont engagées à travers une convention de coopération culturelle à créer un réseau de lecture publique. La commune de Genay en vertu de la délibération n° 2022-50 du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022 a approuvé la convention de coopération culturelle du réseau de lecture publique et mandaté la commune de Neuville-sur-Saône pour assurer le pilotage de cette opération, notamment le recrutement et l'inscription dans ses effectifs du poste de coordinateur(rice) du réseau.

Délibération n°DEL2024/66

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 069-216902783-20241219-DEL2024_66-DE

Afin d'actualiser le projet de mise en réseau des bibliothèques du Val de Saône, un avenant à la convention de coopération culturelle doit être conclu avec les membres signataires. Cet avenant précise d'une part l'ajout d'un membre participant au projet du réseau de lecture publique et la modification du montant et des modalités de la participation financière des communes.

La Ville de Poleymieux-au-Mont-d'Or a adressé un courrier à la commune de Neuville-sur-Saône, la Métropole de Lyon et la DRAC et a signifié son intention de rejoindre le projet de création du réseau de lecture publique lors du conseil municipal de 19 juin 2024 (délibération en annexe). Le périmètre du réseau s'étend désormais à 13 communes membres.

Le budget de fonctionnement du réseau de lecture publique repose sur la participation financière des communes signataires et bénéficie à travers le Contrat Territoire Lecture (2023-2025) du soutien de la DRAC (18 700€/an) et la Métropole de Lyon (20 000€/an). Le budget annuel prévisionnel du réseau avait été estimé initialement à 60 000€ en fonctionnement, notamment pour des dépenses de programmation d'action culturelle concertée de la formation et de personnel salarié (poste de coordination du réseau). Le recrutement de la coordinatrice du réseau (prise de poste au 29 janvier 2024) nécessite de modifier le budget et le montant de la contribution des communes au réseau selon le nombre d'habitants, à hauteur de :

- a. commune de moins de 2000 habitants : participation annuelle de 1 560€,
- b. commune de plus de 2000 habitants : participation annuelle de 2 600€,

La participation annuelle de l'ensemble des communes au réseau de lecture publique de Val de Saône s'élèvera à 29 640€.

Celle-ci fera l'objet d'un appel de fonds par la Ville de Neuville-sur-Saône au plus tard le 20 novembre de l'année en cours.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention de coopération culturelle de création du réseau de lecture publique, joint au présent rapport.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VU la délibération du 1^{er} décembre 2022 portant création du réseau de lecture publique du Val de Saône avec les communes d'Albigny-sur-Saône, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Fontaines-sur-Saône, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Quincieux, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village, engagées à travers une convention de coopération culturelle, VU la délibération du conseil municipal de Poleymieux-au-Mont-d'Or du 19 juin 2024 et son courrier d'intention d'adhésion au projet de réseau,

Considérant que l'entrée de Poleymieux-au-Mont-d'Or et de la participation financière ont été approuvé par la gouvernance du projet,

Considérant que les crédits et recettes correspondants sont inscrits au Budget,

- **APPROUVE** l'avenant numéro 1 à la convention de coopération culturelle du réseau de lecture du Val de Saône, joint en annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant joint et à accomplir toute formalité permettant l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 069-216902783-20241219-DEL2024_66-DE

- **PREVOIT** l'inscription des crédits correspondants, en recettes et dépenses au budget primitif 2024, et notamment la participation annuelle de la commune de Genay à hauteur de 2 600€ et les appels de fonds des communes signataires.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
Adopté à l'unanimité			

La Secrétaire, Nadine PIN

Pour Extrait Conforme, Le Maire, Valérie GIRAUD

Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 20 décembre 2024

- publication sur le site internet de la Ville le 20 décembre 2024